



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 10 janvier 2006 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Madeleine Girard Devin

Messieurs les Conseillers : Pascal Dion
Gilles Lachance
Christian Breton

Directeur-général, Greffier et Trésorier : Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population.

06-01-001

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Lucie Tremblay
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en ajoutant les points suivants :

13- Résolution – acquisition d'une transmission reconditionnée auprès de l'entreprise Transmission Abitibi – véhicule de cueillette des matières résiduelles

14- Résolution – don aux organismes

Et tout en retirant le point suivant :

8- Résolution – nomination – représentant autorisé – Office municipal d'Habitation de Chapais

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-01-002

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES TENUES LES 22 ET 28 NOVEMBRE 2005**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE les procès-verbaux relatifs aux assemblées du 13 et du 19 décembre 2005 soient et sont acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



06-01-003

4.- **ADOPTION DES COMPTES – DÉCEMBRE 2005**

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Larouche
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de décembre 2005 s'élevant à 218,325.39\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période s'élevant à 67,948.62\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans les listes des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-01-004

5.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION – APPEL D'OFFRES – CONTRAT DE FOURNITURE DES CARBURANTS**

CONSIDÉRANT QUE les contrats actuels relatifs à la fourniture de carburants viennent à échéance le 31 janvier 2006;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Daniel Dufour, directeur-général, à lancer un appel d'offres par invitation pour renouveler les contrats relatifs à la fourniture de carburants applicables à l'exercice financier 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le conseiller Pascal Dion se retire de la table des délibérations, déclarant son intérêt face au point suivant.

06-01-005

6. **RÉSOLUTION – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DES MARGES DE CRÉDIT – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU (POINT DE SERVICES DE CHAPAIS)**

CONSIDÉRANT les besoins temporaires de liquidités dans l'attente de l'entrée des revenus de taxation et des autres types de revenus prévus au budget d'opération 2006;

CONSIDÉRANT QUE les taxes foncières 2006 sont payables en trois (3) versements;

CONSIDÉRANT QUE certains revenus à caractère gouvernemental et plus particulièrement la péréquation (365,600\$) sont versés tardivement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la Ville de Chapais soit et est autorisée à obtenir de la Caisse populaire Desjardins de Chibougamau, centre de services de Chapais, un emprunt à court terme sous forme de marge de crédit au montant de 400,000\$ (marge de crédit de base) et ce, pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2006.

QUE M. Jacques Bérubé, Maire, et monsieur Daniel Dufour, directeur-général, soient et sont autorisés à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



M. le conseiller Pascal Dion réintègre la table des délibérations.

06-01-006

7.- **RÉSOLUTION – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006 – TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT QUE le Ministre des Transports du Québec doit approuver les prévisions budgétaires 2006 pour le transport adapté de Chapais-Chibougamau-Baie-James (T.A.C.C.B.J.) dont les revenus et les dépenses sont estimés respectivement à 198,766\$ et à 190,385\$;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre des Transports du Québec a maintenu sa participation financière au montant de 96,623\$;

CONSIDÉRANT QUE le Transport adapté Chapais-Chibougamau Baie-James (T.A.C.C.B.J.) doit équilibrer son budget 2006;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Larouche
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE le conseil de la Ville de Chapais approuve les prévisions budgétaires 2006 tel que présentées par le Transport adapté de Chapais Chibougamau Baie-James (T.A.C.C.B.J.) en date du 9 décembre 2005;

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise M. Daniel Dufour, directeur-général, greffier et trésorier, à transmettre le versement de la quote-part de la municipalité au Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (T.A.C.C.B.J.) au montant de 10,285\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.- **RÉSOLUTION – NOMINATION – REPRÉSENTANT AUTORISÉ – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAIS**

Point retiré de l'ordre du jour

06-01-007

9.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ – CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Chapais est affiliée au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation procure à la Bibliothèque de Chapais une foule de services et un vaste éventail d'œuvre et de produits culturels;

CONSIDÉRANT QUE cette attribution de services et de biens culturels n'est possible que par l'assujettissement de la municipalité à une cotisation annuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant municipal élu dûment autorisé à représenter la Ville de Chapais et à protéger ses intérêts;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lucie Tremblay
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion



QUE la Ville de Chapais nomme M. le conseiller Christian Breton à titre de représentant municipal dûment autorisé à agir pour et au nom de la Ville de Chapais auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-St-Jean;

QUE Mme la conseillère Denise Larouche soit et est nommée substitut en cas d'incapacité d'agir de M. le conseiller Christian Breton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-01-008

10.- **RÉSOLUTION –PAIEMENT M. DANIEL BEAUREGARD –
FORMATION RELATIVE AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ET DE
TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE les employés affectés au fonctionnement du réseau d'aqueduc ont dû suivre une formation pour être reconnue « opérateurs en eau potable »;

CONSIDÉRANT QUE cette formation incluait une étape de compagnonnage variant entre 8 à 14 jours;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Beauregard, formateur ayant dispensé la formation de base dite « Tronc commun », a complété son mandat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la Ville de Chapais accepte de libérer un paiement cumulatif de 6,897.40\$ en regard des factures no 1 et 2 produites par M. Daniel Beauregard datées du 4 janvier 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-01-009

11.- **RÉSOLUTION – MANDAT – JEAN-CLAUDE LEBEUF,
ARCHITECTE – ÉTUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE SOMMAIRE
RELATIVE AU TRANFERT DES INSTALLATIONS DU CURLING
AU CENTRE SPORTIF DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du curling comporte un budget de réalisation estimé à près de 481,000.00\$;

CONSIDÉRANT QU'à première vue, le système de réfrigération de l'aréna (compresseurs actuels) pourrait suffire aux besoins combinés de l'aréna et du curling suivant un principe de mise en marche espacé;

CONSIDÉRANT QUE le déménagement du curling pourrait entraîner une économie en matière de frais de fonctionnement notamment au niveau de l'électricité, l'huile à chauffage et les frais d'entretien des compresseurs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accorde le mandat à M. Jean-Claude Lebeuf, architecte afin de réaliser une étude technico-économique sommaire devant permettre aux autorités municipales de savoir quelle option, entre le projet de réfection du curling existant et le projet de relocalisation des installations du curling au Centre sportif, serait la plus appropriée.

QUE la Ville de Chapais réserve des crédits budgétaires de 2,500\$ plus taxes afin de couvrir les honoraires professionnels découlant de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



06-01-010

12.- **RÉSOLUTION – OPPOSITION – PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DE LA DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES VERS CHIBOUGAMAU**

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire de la Baie-James a pris la décision de déménager de Matagami à Chibougamau la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la disparition de la seule direction de service pourrait signifier à moyen terme la disparition complète de tous les emplois administratifs de la Commission scolaire de la Baie-James à Matagami;

CONSIDÉRANT QUE cette décision combinée au déménagement de Tourisme Baie-James du territoire de Chapais s'inscrit dans une malsaine dynamique de centraliser coûte que coûte à Chibougamau l'ensemble des ressources régionales;

CONSIDÉRANT QUE cette décision va à l'encontre des engagements antérieurs pris lors de la fusion des trois (3) commissions scolaires du Nord-du-Québec, exactement comme la décision de Tourisme Baie-James va à l'encontre des engagements pris par les leaders régionaux de l'époque;

CONSIDÉRANT QUE la région Nord-du-Québec peut relever les défis qui se posent au niveau du développement socio-économique que dans la mesure où toutes ses municipalités, grandes ou petites, soient assurées d'une structure minimale de développement que l'on s'engage à préserver et à bonifier avec le temps;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin
Approuvé par M. le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais demande à la Commission scolaire de la Baie-James de revoir leur décision et de maintenir à Matagami la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-01-011

13.- **RÉSOLUTION – ACQUISITION D'UNE TRANSMISSION RECONDITIONNÉE AUPRÈS DE L'ENTREPRISE TRANSMISSION ABITIBI – VÉHICULE DE CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la transmission du véhicule de cueillette des matières résiduelles est dysfonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule est prioritaire dans les services offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT les offres reçues dans le but de se procurer une transmission reconditionnée à savoir:

MacPhil Diésel.....4,795.00\$ plus taxes
Transmission Abitibi pro inc..... 4,295.00\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton



QUE la Ville de Chapais acquiert une transmission reconditionnée auprès de l'entreprise Transmission Abitibi pro inc. au prix de 4,295.00\$ plus taxes
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-01-012

14.- **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

Centraide	300.00\$
AirMédic ambulance aérienne	179.00\$
Club de Motoneige de Chapais inc.	92.02\$
Paroisse Notre-dame-de-Lourdes	500.00\$
Ass. des prop. de chalets du lac Cavan (ski de fonds)	50.00\$

QU'à ces contributions financières s'ajoute une contribution de 10,000\$ à l'attention du Festival du Doré Baie-James.

QUE la contribution financière ci-haut définie soit et est versée en deux temps suivant les conditions du contrat telles que soumises par le Festival du doré Baie-James en date du 29 novembre 2005;

QUE la Ville de Chapais accepte les termes du contrat liant la corporation municipale au Festival du doré Baie-James et en autorise la signature.

QUE M. Jacques Bérubé, maire, soit et est autorisé à signer ledit document contractuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Ministère des affaires municipales et des régions (19 décembre 2005)

Ministère des affaires municipales et des régions (22 décembre 2005)

Postes Canada (5 janvier 2006)

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Sujets abordés par M. le conseiller Gilles Lachance : 1-neige poussée par les citoyens en bordure des rues 2- mise en service d'une patinoire extérieure attenante au curling

Sujet couvert par M. le conseiller Christian Breton : 1- souhaits de bonne année 2006 à la population.

Sujets couverts par Mme la conseillère Madeleine Girard Devin : 1- dénonciation de l'inéligibilité du conseiller Christian Breton 2- augmentation du taux de taxes foncières entre les années financières 2003 et 2004 3- assemblée publique de consultation relative au complexe porcine



QUESTIONS DU PUBLIC

Demande de la Chambre de commerce de Chapais pour rencontrer le conseil de Ville et discuter des préoccupations en matière de développement économique.

Informations additionnelles demandées à propos de la position à adopter par le conseil de ville relativement au cas d'inéligibilité de M. Breton.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Lachance appuyée par Mme la conseillère Lucie Tremblay et faite.

Jacques Bérubé
Maire

Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier